



Assemblée générale

Distr. limitée
3 juin 2022
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Soixante-cinquième session
Vienne, 1^{er}-10 juin 2022

Projet de rapport

Chapitre I

Introduction

1. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa soixante-cinquième session à Vienne, du 1^{er} au 10 juin 2022, selon des modalités hybrides (en personne et en ligne). Son bureau était composé comme suit :

<i>Président :</i>	Omran Sharaf (Émirats arabes unis)
<i>Première Vice-Présidente :</i>	Jenni Tapio (Finlande)
<i>Deuxième Vice-Président/Rapporteur :</i>	Oleg Ventskovsky (Ukraine)

A. Réunions des organes subsidiaires

2. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante-neuvième session à Vienne, du 7 au 18 février 2022, selon des modalités hybrides, sous la présidence de Juan Francisco Facetti (Paraguay). Le Comité était saisi de son rapport ([A/AC.105/1258](#)).

3. Le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa soixante et unième session à Vienne, du 28 mars au 8 avril 2022, également selon des modalités hybrides, sous la présidence de Nomfuneko Majaja (Afrique du Sud). Le Comité était saisi de son rapport ([A/AC.105/1260](#)).

B. Adoption de l'ordre du jour

4. À sa 786^e séance, le 1^{er} juin, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Élection du Bureau.
4. Déclaration de la présidence.
5. Débat général.



6. Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.
7. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquante-neuvième session.
8. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa soixante et unième session.
9. Espace et développement durable.
10. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle.
11. L'espace et l'eau.
12. Espace et changements climatiques.
13. L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies.
14. Rôle futur et méthodes de travail du Comité.
15. Exploration de l'espace et innovation.
16. Programme « Espace 2030 ».
17. Questions diverses.
18. Rapport du Comité à l'Assemblée générale.

C. Élection du Bureau

5. À la 786^e séance du Comité, le 1^{er} juin, Omran Sharaf (Émirats arabes unis) a été élu Président du Comité, Jenni Tapio (Finlande) Première Vice-Présidente et Oleg Ventskovsky (Ukraine) Deuxième Vice-Président/Rapporteur pour la période 2022-2023.
6. À la même séance, le Comité a approuvé l'élection de Juan Francisco Facetti (Paraguay) à la présidence du Sous-Comité scientifique et technique et de Nomfuneko Majaja (Afrique du Sud) à celle du Sous-Comité juridique pour la période 2022-2023.

D. Composition

7. Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale [1472 A \(XIV\)](#), [1721 E \(XVI\)](#), [3182 \(XXVIII\)](#), [32/196 B](#), [35/16](#), [49/33](#), [56/51](#), [57/116](#), [59/116](#), [62/217](#), [65/97](#), [66/71](#), [68/75](#), [69/85](#), [71/90](#), [72/77](#), [74/82](#) et [76/76](#), et à ses décisions [45/315](#), [67/412](#), [67/528](#), [70/518](#) et [73/517](#), le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique était composé des 100 États suivants : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Liban, Libye, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Tchéquie, Thaïlande, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

E. Participation

8. Ont participé à la session les représentantes et représentants des [...] États membres suivants du Comité : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Liban, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Maurice, Mexique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Tunisie, Türkiye, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

9. L'Union européenne, en qualité d'observatrice permanente auprès du Comité, était représentée à la session, comme le prévoient les résolutions 65/276 et 73/91 de l'Assemblée générale.

10. À sa 786^e séance, le Comité a décidé d'inviter l'Ouzbékistan, à sa demande, à participer à la session en qualité d'observateur et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de ce pays.

11. À sa 786^e séance, le Comité a également décidé d'inviter le Saint-Siège, à sa demande, à participer à la session en qualité d'observateur et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de ce pays.

12. Les entités suivantes, dotées du statut d'observateur, étaient représentées à la session : Agence internationale de l'énergie atomique, Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Union internationale des télécommunications.

13. Les organisations intergouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité, étaient également représentées à la session : Agence spatiale européenne (ESA), Comité mondial d'observation de la Terre par satellite, Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT), Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO), Organisation européenne de télécommunications par satellite, Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral, Organisation internationale de télécommunications spatiales (Intersputnik) et Square Kilometre Array Observatory.

14. Les organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité, étaient en outre représentées à la session : Association de droit international (ILA), Association pour la Semaine mondiale de l'espace, Comité scientifique de la physique solaire et terrestre (SCOSTEP), Consortium universitaire d'ingénierie spatiale (UNISEC-Global), Fédération internationale d'astronautique (FIA), For All Moonkind, Institut international de droit spatial, Moon Village Association (MVA), National Space Society (NSS), Open Lunar Foundation, Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau, Secure World Foundation, Space Generation Advisory Council et Union astronomique internationale (UAI).

15. À sa 786^e séance, le Comité a décidé d'inviter l'Institut de La Haye pour la justice mondiale, à sa demande, à participer à la session en qualité d'observateur et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas

d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de cette entité.

16. La liste des représentantes et représentants des États membres du Comité, des entités des Nations Unies et des autres organisations qui ont participé à la session est publiée sous la cote A/AC.105/2022/INF/[...].

F. Débat général

[...]

G. Adoption du rapport du Comité

17. Après avoir examiné les différents points de son ordre du jour, le Comité a adopté, à sa [...] séance, le [...] juin 2022, son rapport à l'Assemblée générale, qui contient les recommandations et décisions énoncées ci-après.
